

COUNCIL
CONSEIL
CONSEJO

TRENTE-TROISIEME SESSION

RESOLUTION N° 472 (XXXIII)

(adoptée par le Conseil à sa 276^e séance, le 24 novembre 1970)

**PLAN D'OPERATIONS, BUDGET ET
PLAN DE DEPENSES POUR 1970 : PREMIERE REVISION**

Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,

Ayant reçu et examiné le Plan d'opérations, le budget et le plan de dépenses pour 1970, première révision (MC/976) ;

Ayant noté que la partie administrative du budget et la section I de la partie opérationnelle accusent maintenant un léger excédent mais que les sections II et III de cette dernière partie ne sont pas en équilibre ;

Vu la résolution N° 454 (XXXI) portant approbation du Plan d'opérations, le budget et le plan de dépenses proposés pour 1970 ;

Ayant tenu compte des observations et recommandations formulés par le Sous-comité du budget et des finances (MC/975 et Add.1) et par le Comité exécutif (MC/983),

Ayant noté avec approbation la création d'un Compte spécial pour les mouvements de réfugiés non européens partant de pays extra-européens ;

Décide :

1. d'approuver le Plan d'opérations proposé pour 1970, première révision ;
2. d'adopter le budget et le plan de dépenses proposés pour 1970, première révision, arrêtés au montant total de 24.523.000 dollars des Etats-Unis, à répartir de la manière suivante : 2.482.850 dollars pour la partie administrative et 22.040.150 dollars pour la partie opérationnelle ;

3. d'autoriser le Directeur à contracter des engagements et à effectuer des dépenses au titre du plan de dépenses sans dépasser les montants inscrits dans ce plan pour chaque section du budget ;

4. d'inviter le Directeur à présenter avec le rapport financier pour l'exercice 1970 des propositions appropriées pour couvrir les déficits si le besoin s'en fait sentir.